



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.741**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16320- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE LA CALADE SUR LA RD7N - AVIS DE
LA COMMUNE SUR LE PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Grands Projets Urbains

D.G.A.S Grands Projets Urbains

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11**

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

-

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET : SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE LA CALADE SUR LA RD7N - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE. - Décision du Conseil**

Mes chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 14 mai 2007 nous avons donné un avis favorable au projet de tracé étudié par le Conseil Général pour la déviation de la Rd7n à La Calade. Cette opération a été présentée lors de réunions publiques en 2005 et 2007.

Sur la demande des participants le tracé a été modifié pour utiliser le foncier de la ville en priorité.

Le projet tenant compte de ses observations a été élaboré par le Conseil Général, présenté à la population en 2009, il a été soumis à la consultation interservices prévue par la réglementation en vigueur.

Il est soumis par M. le Préfet à quatre enquêtes publiques depuis le 14 juin :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet précité sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence,
- enquête concernant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Aix-en-Provence,
- enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence,
- enquête publique relative à la demande d'autorisation requise au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement issus de la loi sur l'eau, sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence et d'Eguilles.

Il convient conjointement que la Ville donne son avis sur le projet et les procédures.

La Ville a été associée à l'élaboration de ce projet.

Il convient que celui-ci soit mis en œuvre le plus rapidement possible pour supprimer un passage à niveau présentant toujours une réelle dangerosité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Donner un avis favorable pour les quatre enquêtes mentionnées dans ce rapport.

**2011.741 - SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU DE LA CALADE SUR LA RD7N -
AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Plan d'Occupation des Sols - Commune d'Aix-en-Provence

2

